

# MAIRIE DE DOMARIN

## 2017/04/10 Conseil Municipal n° 4-2017

Séance du lundi 10 avril 2017 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, B. ALLARD, S. BARBERET, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, L. MILLARDET, J. REYNAUD

Pouvoirs : D. SUPTIL à G. DREVET, C. JOLY à A. GARNIER, Y. NICAISE à A. MARY

Secrétariat : A. CHOLLET

Secrétaire de séance : Anne GARNIER

- Procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 14 mars au 10 avril 2017 :
  - 17 mars 2017 : Acceptation du devis THUILLIER pour changement chauffe-eau au vestiaire stade. Montant du devis TTC : 4 711.20 €.
  - 03 avril 2017 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour accessibilité PMR salle Ferronnière, installation éclairage sanitaire. Montant du devis TTC : 252.00 €.
  - 03 avril 2017 : Acceptation du devis NCS pour des travaux de plomberie accessibilité sanitaire salle de la Ferronnière. Montant du devis TTC : 4 732.80 €.
  - 03 avril 2017 : Acceptation du devis NCS pour des travaux de plomberie accessibilité sanitaires Complexe Sportif. Montant du devis TTC : 3 108.00 €.
  - 03 avril 2017 : Acceptation du devis DREVET TP pour la création d'une rampe accessibilité Complexe Sportif. Montant du devis TTC : 2 140.11 €.
  - 03 avril 2017 : Acceptation du devis BA CHAUDRONNERIE pour la mise aux normes accessibilité des gardes corps au Complexe Sportif. Montant du devis TTC : 2 724.00 €.
  - 03 avril 2017 : Acceptation du devis SOCAF pour des travaux carrelage salle de la Ferronnière. Montant du devis TTC : 1 834.80 €.
  - 03 avril 2017 : Acceptation du devis JO PEINTURE pour la modification de la banque d'accueil accessibilité agence postale. Montant du devis TTC : 1 000 €.
  - 03 avril 2017 : Acceptation du devis JO PEINTURE pour l'aménagement d'une toilette accessibilité salle Ferronnière. Montant du devis TTC : 1 725.00 €.



➤ **Subvention exceptionnelle au Club Le Temps de Vivre :**

Subvention pour ses 40 ans d'existence (160€ par tranche de 10 ans) : 640 €

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subvention exceptionnelle au Judo Club :**

Une équipe féminine de judo s'est qualifiée pour le championnat de France 2<sup>ème</sup> division. Les frais estimés pour ce déplacement sont de 700 € (location de véhicule, chambres d'hôtel, frais kilométriques, essence et repas).

Afin de les accompagner dans les meilleures conditions à ce championnat qui aura lieu à Paris, fin octobre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle de 350 € au Judo Club.

Abstention : 3

Votants : 15                    Pour : 12

**Adoptée à la majorité.**

➤ **Prêt à échéance choisie d'un montant de 400 000 € :**

Pour financer les travaux d'accès aux écoles et ceux de l'avenue de la Ferronnière, la Commune de Domarin contracte auprès du Crédit Agricole Centre Est un emprunt d'un montant 400 000 € (quatre cent mille euros), au taux fixe de 1.51% sur une durée de 180 mois. Les échéances sont trimestrielles et d'un montant de 7 462.67€. Les frais de dossier s'élèvent à 400 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Avenant n°1 à la convention médecine préventive et santé au travail :**

Le Centre de Gestion 38 notifie le départ de l'un des médecins de prévention et dans l'attente du recrutement de son (sa) remplaçant(e), l'avenant à la convention officialise cette nouvelle organisation associée à une diminution de la participation financière. La cotisation de la commune de 0.60 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017 passe à 0.51 % au 1<sup>er</sup> mars 2017.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **PLU -Approbation de la modification simplifiée n° 2 :**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil municipal du 8 février 2017 de modifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme afin de :

- ✓ Assurer une cohérence entre les différentes zones :

- Possibilité d'extension de l'habitation jusque sur une seule des limites séparatives sous réserve qu'il s'agisse d'un abri dans l'opération de l'Itrat, (comme dans les zones U à vocation principale d'habitat),
  - Interdiction des enrochements (dans toutes les zones, comme dans l'Itrat),
  - Application des reculs par rapport à l'alignement suivant les mêmes modalités dans les zones U en particulier.
- ✓ Traduire dans le PLU les dispositions spécifiques au secteur de l'Itrat portées au lotissement actuellement en vigueur qui pourrait alors être supprimé,
  - ✓ Autoriser l'implantation des piscines avec un recul minimum de trois mètres par rapport à l'alignement des voies et autres espaces publics définis ?
  - ✓ Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation de la modification simplifiée n° 1 en juillet 2014 justifiant une mise à jour de certaines dispositions du Règlement.

Le dossier de la modification simplifiée n° 2 du PLU est tenu à la disposition du public à la Maire de Domarin aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-préfecture de La Tour du Pin au Bureau des Affaires Communales.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Contrat Emploi Avenir - Convention avec le CDG38 :**

Acceptation d'un contrat Emploi Avenir de 35 heures pendant 3 ans avec la Mission Locale pour permettre un acquis d'expérience à une personne de moins de 26 ans sans emploi. Le jeune recruté en emploi d'avenir pourra acquérir une première expérience professionnelle et des compétences pour évoluer vers un poste d'ATSEM.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Délégation de signature à un Agent Administratif :**

Autorisation de donner une délégation permanente à Madame Aline CHOLLET, Adjoint Administratif principal de la Commune, à l'effet de signer les certifications conformes à l'original de photocopies réalisées dans les locaux de la mairie ainsi que la légalisation de signatures des personnes se présentant en mairie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline CHOLLET, cette délégation de signature sera donnée à Isabelle SAUNIER, Adjoint Administratif principal ou Martine NEAULT, Adjoint Administratif principal.

**Adoptée à l'unanimité.**

➤ **Subvention exceptionnelle à Dom Art Culture :**

100 € pour l'Association Dom Art Culture suite à l'organisation d'une manifestation pour la promotion de la culture dans le village.

Abstention : 2

Votants : 15                      Pour : 13

**Adoptée à la majorité.**

➔ **Questions diverses :**

- Invitation de la SARA qui soutient le Rhône-Alpes Isère Tour du 3 au 6 mai. Possibilité de suivre la course en voiture officielle et d'entrer au village VIP des épreuves.
- Réunion publique organisée le jeudi 11 mai à 19h, salle de la Ferronnière pour présenter le projet d'aménagement de l'avenue de la Ferronnière ainsi que l'aménagement de l'accès aux écoles.

**Fin de séance à 22h30  
Anne GARNIER**